



Assemblée générale

Distr. limitée
1^{er} novembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Troisième Commission

Point 61 de l'ordre du jour

**Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,
aux rapatriés et aux déplacés et questions
humanitaires**

Burkina Faso, Islande, Mali et Malte : projet de résolution

Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

L'Assemblée générale,

Prenant note des décisions 2019/248 et 2020/204 du Conseil économique et social, en date des 23 juillet et 15 octobre 2019, relatives à l'élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,

Prenant note également de la demande concernant l'élargissement de la composition du Comité exprimée dans la note verbale datée du 3 juin 2019, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies¹, dans la note verbale datée du 13 mai 2019, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Islande auprès de l'Organisation des Nations Unies², dans la note verbale datée du 26 juillet 2019, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies³ et dans la note verbale datée du 8 novembre 2018, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies⁴ ;

1. *Décide* de porter de 102 à 106 le nombre d'États membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ;

¹ E/2019/82.

² E/2019/77.

³ E/2020/3.

⁴ E/2019/5.



2. *Prie* le Conseil économique et social d'élire, à une réunion de son débat consacré à la gestion en 2020, les membres qui occuperont les sièges supplémentaires.
